

Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille

Etablissement public sous tutelle du Ministère de la culture
184 avenue de Luminy - Case 924
13288 Marseille Cedex 9

Téléphone +33 (0)4 91 82 71 00 (ou 71.05)/ Fax : +33 (0)4 91 82 71 80
www.marseille.archi.fr

ensam école nationale
supérieure
d'architecture
de marseille

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

Objet :

Lot 1 : Location de 3 traceurs neufs ainsi que leur maintenance

Réf marché FRN-SVC- 108

Date limite de remise des réponses : 3 juillet 2018 à 12 h00

ARTICLE 1 – Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses techniques particulières concernent le lot n° uniquement : location et maintenance de trois (3) traceurs pour l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille. (ENSA•M).

Le présent cahier des clauses techniques particulières est complété par le règlement de consultation et le cahier des clauses administratives particulières.

ARTICLE 2 - Conditions d'intervention

Lors de la livraison des équipements ou de leur l'enlèvement ou lors de toute intervention sur ces derniers, le titulaire devra mettre en œuvre toutes les actions de nature à garantir la sécurité des usagers de l'établissement conformément aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Les interventions nécessitant une coupure d'électricité partielle ou totale seront effectuées après avis conjoint des deux parties sur l'heure d'intervention et ne pourront avoir lieu pendant les heures d'enseignement.

Point de vigilance concernant la livraison du matériel par ascenseur. Ce dernier, pouvant recevoir un poids maximal de 630 kilogrammes, est doté d'une porte palière d'une largeur de 0,80 m et d'une profondeur de cabine de 1,30 mètre et d'une hauteur de 2 mètres.

En cas de détérioration ou de mise en panne de l'ascenseur susceptibles d'être provoqué par la livraison ou l'enlèvement des équipements, le titulaire devra prendre en charge les frais de réparation et de remise en état.

Art 3 – Visite du site

Une visite du site est fortement recommandée pour chaque entreprise susceptible de répondre au dossier de consultation émis par l'ENSA•M.

Cette visite donnera lieu à l'émission d'une attestation de visite.

Les visites du site pourront devront avoir lieu du 11 au 27 juin 2018 après avoir pris rendez-vous auprès de (au choix) :

Eric ZENATTI

Responsable du Bureau des systèmes d'information

Tél. : 04-91-82-71-13

eric.zenatti@marseille.archi.fr

Aurélié SIMOND

Gestionnaire des domaines informatiques

Tél. : 04-91-82-71-96

aurelie.simond@marseille.archi.fr

ARTICLE 4 – Description et caractéristiques techniques des matériels

TRACEUR COULEUR

Nombre de machines	3
Mandrins	2 & 3 pouces
Technologie	Jet d'encre couleur
Vitesse d'impression	minimum 20-25 A0/heure (sur papier couché mat) minimum 60-70 A0/heure (sur papier ordinaire)
Formats d'impression	Jusqu'à 36 pouces (914mm)
Résolution	2400/1200
Types de support supportés	papier normal et couché (normal, couché, recyclé, couché à fort grammage), papier technique, papier photographique (satiné, glacé, semi-glacé, mat, super glacé), bannière et support de signalisation.
Niveaux de grammage papier	80grs/m ² à 300grs/m ²
Systèmes d'exploitation supportés	Windows : Server 2008 (32 et 64 bits) et supérieur / Windows 7 (32 et 64 bits) / Windows 10. Macintosh : OS X (32 et 64 bits)
Connectivités	Ethernet 100/1000 BaseT, Usb
Mémoire	Min : 256 Mo
Disque Dur	Oui
Langage	PDF, Constructeur, HP-GL/2, HP RTL,
Scanner	Non
Pied	Oui
Filet ou bac de récupération des impressions	Oui

L'un (1) des 3 traceurs devra être équipée d'un (1) support de chargement de bobines supplémentaires

Pré - requis techniques exigés:

Les traceurs doivent être compatibles avec le gestionnaire d'impressions « PaperCut (dernière version)» dont sont équipés les traceurs actuels.

Mesures prises en faveur du développement durable

Les traceurs devront être économes en énergie et en émission de particules nocives. Le titulaire devra fournir pour chaque traceur :

- Emission de particules d'ozone (Mh/H),
- Emission sonores (décibels)
- Consommation d'énergie en fonctionnement et en veille

A titre indicatif, en 2017, l'ENSA•M a consommé 8 000 m² de copies traceur couleur.

Ce chiffre n'engage en rien le pouvoir adjudicateur quant aux consommations du présent marché